



# Plan financier 2020-2024 (mise à jour 2019)

## DOCUMENT EXPLICATIF

### Généralités

#### Bases légales

Le plan financier répond aux exigences de la législation cantonale en vigueur. Les bases légales énumérées ci-dessous s'appliquent par analogie :

- la Constitution cantonale, article 132 alinea 2,
- la loi sur les communes de l'Etat de Fribourg (LCo), article 86d,
- le *règlement d'exécution de la loi sur les communes de l'Etat de Fribourg (ci-après ReLCo), article 43c.*

D'autre part, les Statuts de l'Agglomération de Fribourg stipulent que le plan financier et ses mises à jour doivent être transmis au *Conseil d'agglomération (ci-après Conseil)* ainsi qu'à la Commission financière (article 31). Ils font l'objet d'un préavis de la Commission financière au *Comité d'agglomération (ci-après Comité)* (article 23b), ce dernier étant chargé de son adoption (article 21 et 31).

#### Rôle du plan financier

Le plan financier doit permettre une détermination des ressources financières de l'*Agglomération de Fribourg (ci-après Agglomération)* sur cinq ans. Il porte sur les comptes de fonctionnement ainsi que sur les dépenses d'investissement, incluant leurs conséquences financières sur le compte de fonctionnement pour la période considérée (intérêts, amortissements et éventuelles charges d'exploitation). Il se base en principe sur l'évolution des chiffres des cinq dernières années comptables. Il permet à l'*Agglomération* d'orienter sa situation financière à moyen terme et représente un important instrument de conduite, qui joue notamment un rôle notoire dans la détermination de sa capacité d'investissements. En effet, un tel outil rend possible la comparaison des ressources financières à moyen terme avec les investissements prévus.

Le plan financier est un instrument évolutif, que l'*Agglomération* est tenue de mettre à jour en fonction des dernières informations connues, mais au minimum une fois par année. Compte tenu de sa nature évolutive et de l'imprévisibilité de différents facteurs, il n'a pas vocation à représenter une copie conforme de ce que seront les futurs budgets. Son but est de dégager des tendances favorisant les aptitudes de l'*Agglomération* à prévoir sa situation financière, ses capacités à investir ainsi que ses modalités de financement.

### Méthodologie

#### Approche prévisionnelle

La planification financière 2020-2024 de l'*Agglomération* donne lieu à une extrapolation du budget de fonctionnement qui, en fonction de la nature de la rubrique considérée, peut se baser sur les prévisions de renchérissement de l'Office fédéral de la statistique (OFS) ou sur des estimations spécifiques à leur nature. Il est à relever que les prévisions portant sur le renchérissement ne s'étendent pas au-delà de 2020. En vertu du principe de prudence, l'analyse se fonde sur un renchérissement annuel de 1 % pour la période 2020-2024.

Concernant les investissements, les prévisions de l'*Agglomération* sont tributaires de l'information dont elle dispose à l'élaboration du plan. Des démarches conséquentes de coordination ont été et seront assurées avec les communes membres de l'*Agglomération* pour la réalisation des mesures du *Projet d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg (ci-après PA)*.

En termes d'extrapolation de tendances, les rubriques couvertes par la planification se répartissent en quatre catégories :

- montants caractérisés par une stabilité prévue des grandeurs réelles, et dont l'évolution considérée équivaut par conséquent au taux prévu de renchérissement,  
exemples :
  - frais administratifs
  - honoraires et frais d'études
  - frais de formation
- montants caractérisés par une stabilité prévue des grandeurs nominales, et dont l'évolution considérée est par conséquent nulle,  
exemple :
  - jetons de présence des membres des organes de l'*Agglomération*
- montants dont l'extrapolation repose sur une logique et/ou des hypothèses propres à leurs spécificités,  
exemples :
  - traitements du personnel administratif, pour lesquels une évolution annuelle d'un échelon est en lien avec l'échelle des traitements de l'*Etat de Fribourg*.
  - amortissements et charges d'intérêts des investissements
- montant dont l'extrapolation repose sur des prévisions tout-à-fait spécifiques.  
exemples :
  - coûts d'exploitation des *transports publics (ci-après TP)*, donnant lieu au calcul d'une croissance moyenne selon leur évolution au cours des années précédentes
  - subventionnement cantonal des coûts d'exploitation des *TP*, contraint par un plafonnement fixé par l'*Etat de Fribourg* sur la base de sa propre planification financière

Un descriptif détaillé de la manière avec laquelle les différents types de dépenses et de recettes sont extrapolés est documenté à l'annexe 1.

### Spécificités des années électorales

La planification financière tient compte du caractère spécifique des années électorales et de l'impact y relatif sur les dépenses à prévoir pour ces exercices particuliers. On y considère un nombre accru de séances par les organes législatifs ainsi que des grandeurs plus élevées pour certains types de dépenses. Dans cette optique, les coefficients qui suivent sont utilisés :

- Jetons de présence des séances des organes législatifs .. **1.25**
- Frais de port et frais administratifs ..... **1.10**
- Traductions liées à l'administration générale ..... **1.10**
- Frais de publications et annonces..... **1.20**
- Prestations de tiers relatives à l'administration ..... **1.20**
- Emoluments de chancellerie ..... **1.50**

## Remarques relatives aux charges et recettes d'exploitation

### Généralités

Sauf information contraire, la planification financière repose par défaut sur les hypothèses qui suivent :

- Une stabilité dans la part relative du financement des communes membres de l'*Agglomération* du point de vue de la *Clé Agglo*, de la *Clé Mobilité* et de la *Clé VLS* ;
- L'absence de tout changement dans la législation cantonale et dans les dispositions statutaires de l'*Agglomération* pour toute dépense réglementaire, telle que le taux de TVA et les charges sociales ;
- Une stabilité dans la dotation de l'*Agglomération* en ressources humaines,
- Une stabilité du montant des jetons de présence versés aux membres des organes exécutifs et législatifs de l'*Agglomération* (exception : une année électorale donne lieu à un nombre accru de séances),
- Une évolution annuelle des salaires fixée par défaut à 1 échelon dans la grille des traitements de l'*Etat de Fribourg*.

### 3. Culture

#### Subventions culturelles

La planification tient compte d'une légère augmentation en 2020 du montant globalement alloué aux subventions pluriannuelles, annuelles et extraordinaires. Cette évolution se voit motivée par une hausse des demandes des acteurs culturels ainsi que par une adaptation de la répartition du subventionnement entre l'Agglomération et la commune de Fribourg, aboutissant à une augmentation du soutien à charge de l'Agglomération. L'augmentation nette correspond à un montant de CHF 26'300, qui bénéficie en l'occurrence aux subventions annuelles et extraordinaires. Les subventions pluriannuelles ont pour leur part été arrêtées pour la période 2019-2021 et ne sont susceptibles d'évoluer qu'au-delà de cette période.

### 6. Mobilité

#### 650.364.00 - Contrat de prestations au concessionnaire (TPF) / 650.461.10 – Subventions cantonales

Les coûts d'exploitation des TP de 2020 à 2024 reposent la planification des développements du réseau, effectuée sur un horizon de quatre ans, ainsi que de mises à jour effectuées selon l'évolution des besoins en matière de TP. Les montants sont détaillés comme suit :

Années	Budget Agglomération CHF	Taux de subventions cantonales	Subvention cantonale CHF
2020	21'110'314	55.19 %	11'650'173
2021	23'114'903	55.19 %	12'756'448
2022	26'582'139	55.19 %	14'669'916
2023	29'240'353	55.19 %	16'136'907
2024	30'702'370	55.19 %	16'943'752
<b>TOTAL</b>	<b>130'750'079</b>		<b>72'157'196</b>

Le tableau précédant inclut, de plus, l'exploitation d'une navette autonome entre Marly-Cité et le Marly Innovation Center (ci-après MIC), introduite en 2017. Son exploitation se terminera cependant en décembre 2021 et elle sera remplacée par le prolongement de la ligne 8.

Le réseau de TP bénéficie d'un subventionnement cantonal. Le montant y relatif tient compte des taux de couverture effectifs des lignes de bus en 2018, ainsi que du montant des indemnités inscrites dans les offres pour l'année 2020. Selon la loi, le taux théorique du subventionnement cantonal s'élève à 57.5 %. Cette participation est toutefois réduite pour les lignes n'atteignant pas leur taux de couverture. Le Funiculaire de Fribourg et certaines offres de nuit, la n'atteignant pas la couverture prévue, le subventionnement cantonal attendu de l'ensemble des lignes du trafic d'Agglomération est ramené à un taux de 55.19%. Cette hypothèse est appliquée sur l'horizon du plan dans son ensemble. Il y a lieu de souligner que, de ce point de vue, des recherches de solutions sont en cours pour améliorer le financement de ce funiculaire. Une garantie de subventionnement à 57.5 % de la part de l'Etat de Fribourg est acquise pour trois ans à compter de 2020, sous réserve de l'approbation des budgets de l'Etat de Fribourg, pour la ligne nouvelle de Düdingen. La ligne du MIC bénéficie du même dispositif depuis 2018.

L'offre 2020 des Transports publics fribourgeois (ci-après TPF) s'élève à CHF 21'110'000. Elle se caractérise par une ouverture de la gare de Givisiez, impactant le réseau, ainsi par la mise en service de la première étape de développement du réseau de bus à Düdingen (ligne 12) ainsi qu'un renforcement d'offre sur les lignes 1 et 2 ainsi que diverses harmonisations d'offre.

L'exercice 2021 se caractérisera, quant à lui, principalement par des renforcements d'offre sur les lignes principales du réseau en début de journée et fin de journée (correspondances premiers trains).

L'exercice 2022 sera l'année de la première grande étape de la mise en œuvre du *Projet d'agglomération de troisième génération de l'Agglomération de Fribourg (ci-après PA3)*. Dans ce cadre, un des principaux développements de l'offre portera sur une nouvelle ligne du Schoenberg à Villars-sur-Glâne. Le réseau de bus de Düdingen sera fortement développé : l'amélioration de la desserte interne visera notamment à offrir des correspondances avec tous les trains en gare de Düdingen. La ligne 8 sera enfin prolongée vers le quartier du MIC à la cadence du quart d'heure.

L'offre 2023 sera marquée par un développement et une réorganisation du réseau sur le Schoenberg, en réponse à l'arrivée des premiers habitants du nouveau quartier des Hauts de Schiffenen.

Par ailleurs, l'ouverture de la gare d'Avry-Matran nécessitera une réorganisation de la desserte autour de ce nouveau pôle. Une nouvelle ligne tangentielle sera enfin mise en place au plus tard en 2023.

L'année 2024 sera marquée par la mise en place d'une desserte de la zone de Matran Sud ainsi que le prolongement de la ligne 9 vers Marly Nord/Grangette.

Les prévisions budgétaires à moyen-terme du trafic *d'agglomération fribourgeoise de l'Etat de Fribourg* étant établie pour un horizon de quatre ans, mais révisées tous les deux ans, les projections financières 2024 prises en compte ici n'ont pas encore été présentées à *l'Etat de Fribourg*. Par voie de conséquence, le plan financier de *l'Agglomération* retient l'hypothèse d'un subventionnement cantonal identique en 2024.

Il est à préciser que, dans ces projections, il n'est pas tenu compte d'économies et d'améliorations de la productivité par les *TPF*. Une Convention d'objectifs entre *l'Agglomération* et les *TPF* est en effet en cours de négociation. A l'issue de cette négociation, *l'Agglomération* se fixe comme objectif de disposer d'une offre financière stabilisée des *TPF* et d'une meilleure efficacité de son exploitant principal (réduction des coûts ou meilleur rapport coût/prestations).

## **7. Aménagement et protection de l'environnement**

Le *Comité* a décidé de se doter d'une planification énergétique régionale. Il s'agit de coordonner et, le cas échéant, de compléter par ce biais les plans communaux de l'énergie que les communes sont tenues de mettre sur pied selon l'article 8 alinéa 1 de la loi du 9 juin 2000 sur l'énergie de *l'Etat de Fribourg* (LEn ; RSF 770.1).

Cette démarche s'inscrit dans le cadre des dispositions statutaires. Selon l'article 38, la protection de l'environnement est en effet une tâche qui a été transférée à *l'Agglomération*. Elle fait également suite à la motion (Mot\_Leg 2011-2016\_2011\_007) acceptée par le *Conseil* en date du 4 octobre 2012.

En vue de l'élaboration de ce plan, un montant de CHF 70'000 a été prévu en 2018 pour l'octroi d'un mandat à un prestataire externe et une étude est en cours actuellement.

Or, le chiffrage des coûts à prévoir en la matière dans le cadre des exercices consécutifs est en l'état encore impossible, dans la mesure où cette information doit précisément émaner du plan précité.

## **9. Finances**

### **Intérêts des dettes**

Les estimations effectuées en matière d'intérêts bancaires se basent sur les conditions appliquées aux crédits en cours ainsi que sur des prévisions relatives aux emprunts que *l'Agglomération* est ultérieurement amenée à contracter.

Concernant les emprunts futurs, le montant des intérêts escomptés repose sur un taux de 2 % pour les crédits à conclure d'ici à fin 2020. Compte tenu de l'incertitude qui caractérise les conditions du marché pour les emprunts plus éloignés dans le temps, un taux de 4 % est retenu pour tout emprunt voué à être conclu ultérieurement.

### **Amortissements**

La planification des amortissements prend en compte les actifs actuellement portés au bilan de *l'Agglomération* ainsi que les investissements à venir. Elle se base sur les taux d'amortissement qu'il convient d'appliquer à chacun d'entre eux, en vertu des dispositions prévues par l'article 53 du *ReLCo*.

## **Charges et recettes d'investissements**

### **Généralités concernant la procédure d'octroi de subventions d'investissement**

Le *Comité* rappelle que le financement des mesures dont le coût total a été chiffré dans le *PA*, respectivement les cofinancements fédéraux et subventionnement cantonaux à recevoir à ce titre, doivent être agrémentés du renchérissement et de la TVA, en accord avec la pratique fédérale en la matière. Le subventionnement cantonal se basant sur la loi sur les transports (RSF 780.1) de l'Etat de Fribourg (LTr) se caractérise, quant à lui, par un montant fixe et parfaitement indépendant du renchérissement et de la TVA.

## Planification des mesures du Projet d'Agglomération

La planification fait l'objet des hypothèses de travail suivantes :

- La participation financière de *l'Etat de Fribourg* à des ouvrages n'est prise en compte dans la planification financière qu'à hauteur des conventions effectivement conclues avec *l'Etat de Fribourg*. En effet, la part à la charge de *l'Etat de Fribourg* dans la réalisation d'une infrastructure est déterminée de cas en cas, en application des bases légales, mais également en fonction des particularités du projet. En général, ce n'est que lorsque la planification d'un ouvrage atteint le stade de l'avant-projet ou du projet que la répartition financière entre les différents maîtres d'ouvrage est discutée. Ce n'est, d'autre part, qu'au moment de l'approbation des plans que celle-ci est définitivement fixée. Beaucoup d'objets portés à la planification financière de *l'Agglomération* n'ayant pas encore atteint ces stades de développement, il est impossible de prévoir le niveau de la part financière globale à charge de *l'Etat de Fribourg* avec un degré de précision satisfaisant.

Or, il apparaît qu'une participation financière de *l'Etat de Fribourg* intervient relativement fréquemment dans les objets subventionnés par *l'Agglomération*. De plus, lorsqu'une part à charge de *l'Etat de Fribourg* existe, celle-ci peut être d'un niveau tel qu'elle influence de manière importante à la baisse la dépense nette de *l'Agglomération*. En conséquence, il est important de relever que l'image dépeinte par le présent plan représente un scénario passablement pessimiste, dans lequel les montants à la charge de *l'Agglomération* sont en principe systématiquement surévalués, dû à l'absence de prise en compte d'une part importante des montants à charge de *l'Etat de Fribourg*.

- La part du cofinancement fédéral applicable aux mesures du PA3 s'élève à 35 %. Les mesures du *Projet d'agglomération de deuxième génération de l'Agglomération de Fribourg (ci-après PA2)* bénéficient, quant à elles, d'un cofinancement de 40 %.
- Trop de paramètres et d'incertitudes caractérisent en l'état la réalisation des mesures nature & paysage et d'urbanisation pour qu'une planification exhaustive puisse être établie. Aussi, les projections actuellement accomplies pour ces investissements d'aménagement se limitent à un ensemble limité et encore incomplet d'objets.
- La détermination du subventionnement à charge de *l'Agglomération* et du cofinancement y relatif par la *Confédération suisse (ci-après Confédération)* est, pour chaque mesure, dépendante de l'année concrète de la réalisation de l'objet. En effet, les montants à prévoir dépendent du renchérissement, raison pour laquelle les projections financières tiennent compte, lorsque ceci est possible, d'une prévision de l'évolution des coûts objet par objet. Les projections de renchérissement sont en l'occurrence réévaluées sur la base d'une extrapolation de l'Indice suisse des prix à la consommation (IPC) selon données historique sur dix ans (soit 0.37 % / an).
- Il subsiste un ensemble minoritaire de projets de priorité A dont l'année de réalisation reste encore actuellement indéterminée. Ces objets sont en l'état exclus du plan d'investissement. Abstraction faite de l'indexation, ils représentent un coût supplémentaire brut de 0.98 million de francs. Eu égard à un cofinancement de 0.49 million de francs rattaché à ces objets, la dépense nette qui en découle se monte à 0.49 million de francs. Par ailleurs, l'échéancier des cofinancements relevant d'un paquet de mesures liées à la centrale de régulation de trafic, pour un total de 3.32 millions de francs de recettes, est en l'état exclu du plan. En effet, la répartition dans le temps des versements correspondants doit actuellement encore faire l'objet de clarifications.
- A l'exception des mesures cofinancées par la *Confédération*, toute mesure représentant une dépense nette à charge de *l'Agglomération* inférieure à CHF 50'000 est désormais exclue des budgets d'investissement. Pour mémoire, afin d'éviter que le *Conseil* ne doivent se prononcer sur des crédits d'investissements de moindre importance, il a été jugé approprié que de tels objets soient dorénavant inscrits au budget de fonctionnement, par le truchement des rubriques de mesures hors-investissement (650/790.314.00), respectivement des honoraires et frais d'études (650/790.318.10). Il y a toutefois lieu de préciser que, dans sa version actuelle, le plan financier ne tient pas compte de cette spécificité au-delà de 2020. En effet, l'incertitude qui caractérise encore le coût à prévoir et sa répartition entre *l'Agglomération* et des tiers. Il est par conséquent envisageable qu'à terme, ces projets n'impliquent une légère augmentation des charges de fonctionnement, compensée par une diminution correspondante à l'investissement.

En tenant compte de ce qui précède, les dépenses et recettes d'investissements liés à des mesures de mobilité du PA en priorité A se répartissent comme suit :

	Total CHF	Subventions CHF	Part de l'Agglomération CHF
Total des mesures A de mobilité à charge de l'Agglomération	145'902'059.66	73'990'919.06	<b>71'911'140.60</b>
Mesures réalisées avant 2020	3'235'743.00	564'222.40	<b>2'671'520.60</b>
Mesures planifiées en 2020	5'040'927.00	3'188'626.50	<b>1'852'300.50</b>
Mesures planifiées en 2021	11'330'352.44	5'915'077.29	<b>5'415'275.15</b>
Mesures planifiées en 2022	18'769'762.22	7'243'922.92	<b>11'525'839.30</b>
Mesures planifiées en 2023	35'782'660.00	11'292'772.00	<b>24'489'888.00</b>
Mesures planifiées en 2024	36'853'596.00	23'083'744.66	<b>13'769'851.34</b>
Mesures planifiées au-delà de 2024	34'889'019.00	22'702'553.28	<b>12'186'465.72</b>

Il importe de rappeler que, pour l'ensemble des mesures de priorité A du PA2, le début des travaux aurait théoriquement dû intervenir d'ici fin 2018. Cependant, cette échéance n'est pas une condition rédhibitoire à l'obtention d'un cofinancement fédéral des projets concernés, un délai de grâce s'étendant en définitive à 2027 (extinction du fonds d'infrastructures).

Les exigences de la Confédération en la matière pour les mesures du PA3 apparaissent beaucoup plus contraignantes, étant donné que délai fixé s'étend à une durée de six ans à compter de la signature de l'accord sur les prestations. Dans la mesure où il est prévu que ce dernier soit conclu dans le courant de 2020, la réalisation des projets concernés devra théoriquement intervenir d'ici à 2026.

#### **Glossaire :**

**Toutes les abréviations sont en italique dans le document.**

<i>Agglomération</i>	Agglomération de Fribourg (institution) en tant qu'organe politique (législatif et exécutif) doté d'un bureau administratif et technique
<i>agglomération fribourgeoise</i>	agglomération fribourgeoise (territoire)
<i>Clé Agglo</i>	Clé statutaire de répartition de l'Agglomération de Fribourg
<i>Clé Mobilité</i>	Clé de répartition relative à la Mobilité de l'Agglomération de Fribourg
<i>Clé VLS</i>	Clé de répartition relative aux vélos en libre-service de l'Agglomération de Fribourg
<i>Comité</i>	Comité d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg
<i>Confédération</i>	Confédération suisse
<i>Etat de Fribourg</i>	Etat de Fribourg (organe politique)
<i>MIC</i>	Marly Innovation Center
<i>PA</i>	Projet d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg (PA1, PA2, PA3, PA4)
<i>PA2</i>	Projet d'agglomération de deuxième génération de l'Agglomération de Fribourg
<i>PA3</i>	Projet d'agglomération de troisième génération de l'Agglomération de Fribourg
<i>TP</i>	transport public
<i>TPF</i>	Transports publics fribourgeois Holding SA

## Attribution de méthodes d'extrapolation aux dépenses et aux recettes

### **Catégorie 1 : extrapolation selon l'hypothèse d'une stabilité des montants (stabilité des grandeurs nominales)**

- Traitement et jetons aux organes exécutifs / législatifs, respectivement aux commissions consultatives
  - Exception : les années électorales nécessitent un nombre accru de séances
- Allocations employeurs
- Frais de formation (par collaborateur)
- Frais de location
- Emoluments de chancellerie
- Honoraires de l'organe de révision
- Cotisations aux associations
- Intérêts des capitaux
- Tourisme : contributions à Fribourg Tourisme et Région
- Culture : participation des communes non membres / subventions supplémentaires communes non membres
- Promotion économique : subventions cantonales

### **Catégorie 2 : extrapolation selon l'hypothèse d'une évolution des montants au prorata du renchérissement (stabilité des grandeurs réelles)**

- Assurances diverses, RC, mobilier, etc.
- Contrat d'entretien de surface administrative
- Contributions pour les droits d'auteurs
- Dépenses non-spécifiées
- Mobilité / Aménagement : données de base et cartographie
- Electricité
- Entretien du mobilier de bureau
- Equipements
- Mobilier du bureau
- Fourniture de bureau
- Frais bancaires et postaux
- Frais internet
- Frais de port / Frais administratifs
- Frais de publications
- Frais d'annonces
- Frais de réceptions et de délégations
- Honoraires et frais d'études : données de base et cartographie
- Intérêt des capitaux et impôt anticipé
- Location / leasing d'équipements
- Maintenance informatique
- Matériel de bureau
- Mobilité : participations reçues de tiers
- Mobilité : subventions à des institutions privées
- Mobilité : subventions cantonales pour frais d'études
- Mobilité : taxes utilisation P+R / convention avec la Communauté tarifaire intégrale fribourgeoise (CTIFR)
- Prestations de tiers
- Traductions

### **Catégorie 3 : extrapolation sur la base de l'évolution de la population légale**

- Culture : subventions pluriannuelles / annuelles et extraordinaires

### **Catégorie 4 : extrapolation sur la base de règles particulières**

- Traitement du personnel / personnel auxiliaire / personnel temporaire
  - Évolution d'un échelon selon grille des traitements de *l'Etat de Fribourg* / Exception : postes de stagiaires
- Cotisations aux assurances sociales (AVS/AI/APG/AC) / retenues sociales sur les salaires
  - Évolution d'un échelon selon grille des traitements de *l'Etat de Fribourg*
- Cotisations aux caisses de prévoyance / retenues sociales sur les salaires
  - Évolution d'un échelon selon grille des traitements de *l'Etat de Fribourg*
- Cotisations aux assurances maladie-accident / retenues sociales sur les salaires
  - Évolution d'un échelon selon grille des traitements de *l'Etat de Fribourg*
- Frais de location
  - Extrapolation appliquée au-delà de l'échéance du bail en vigueur et tenant compte des termes du contrat de bail

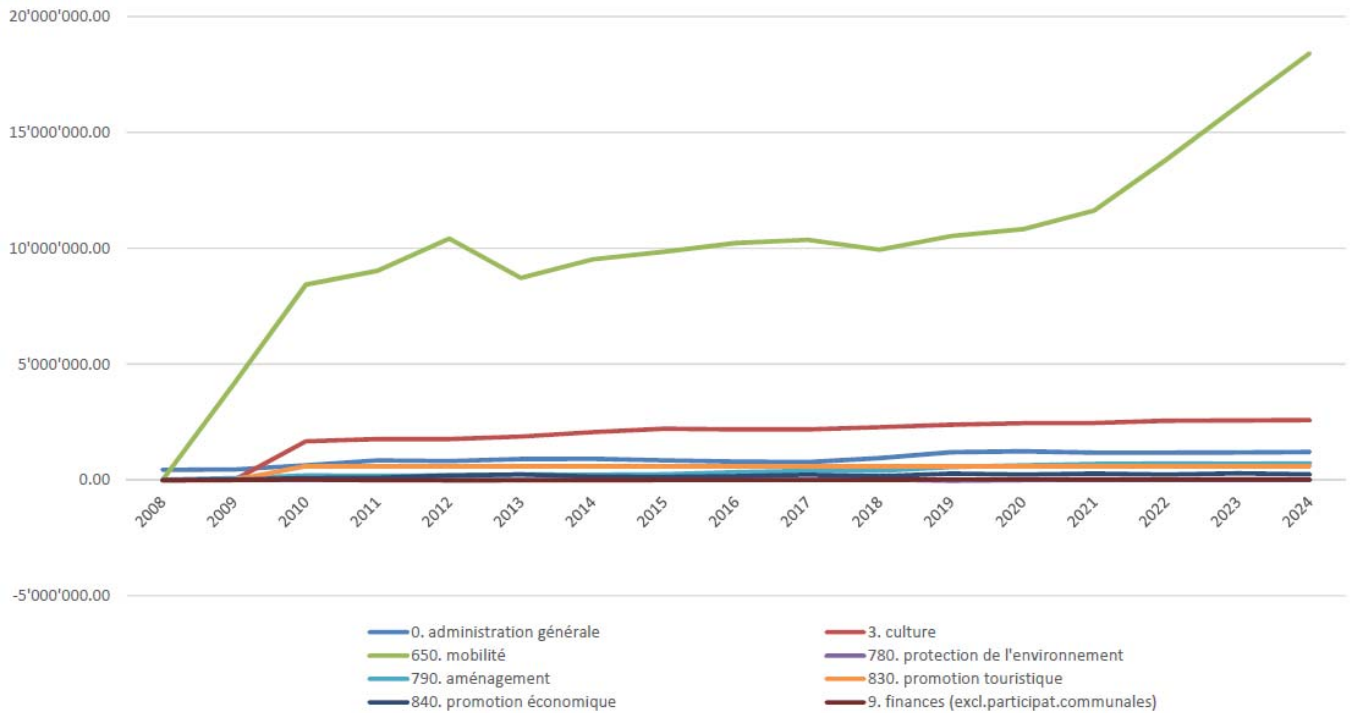
### **Catégorie 5 : Extrapolation sur la base de prévisions spécifiques**

- Amortissements obligatoires
  - Extrapolation basée sur les actifs actuels et prévus de *l'Agglomération* ainsi que sur les taux d'amortissement qu'il convient d'appliquer à chacun d'entre eux
- Intérêt des dettes
  - Extrapolation basée sur les conditions appliquées aux crédits existants, sur la planification des crédits à contracter, ainsi que sur une prévision des taux en vigueur
- Culture : soutien à la CarteCulture (Caritas)
- Mobilité : contrat de prestations au concessionnaire (TPF)
  - Extrapolation reposant sur l'évolution moyenne des coûts d'exploitations du trafic *d'agglomération fribourgeoise* au cours des 10 dernières années
- Mobilité : participation des communes non membres
  - Extrapolation reposant sur l'évolution moyenne des coûts d'exploitations du trafic *d'agglomération fribourgeoise* au cours des dix dernières années
- Mobilité : subventions cantonales
  - Extrapolation tenant compte à la fois du rapport d'efficience le plus récent et du plafonnement de subventionnement fixé par *l'Etat de Fribourg* sur la base de sa propre planification financière
- Mobilité : contrat de prestations vélos en libre-service (VLS)
- Mobilité : mesures hors-investissement
- Protection de l'environnement : honoraires et frais d'études
- Évènements ponctuels (ex : jubilee de *l'Agglomération*)

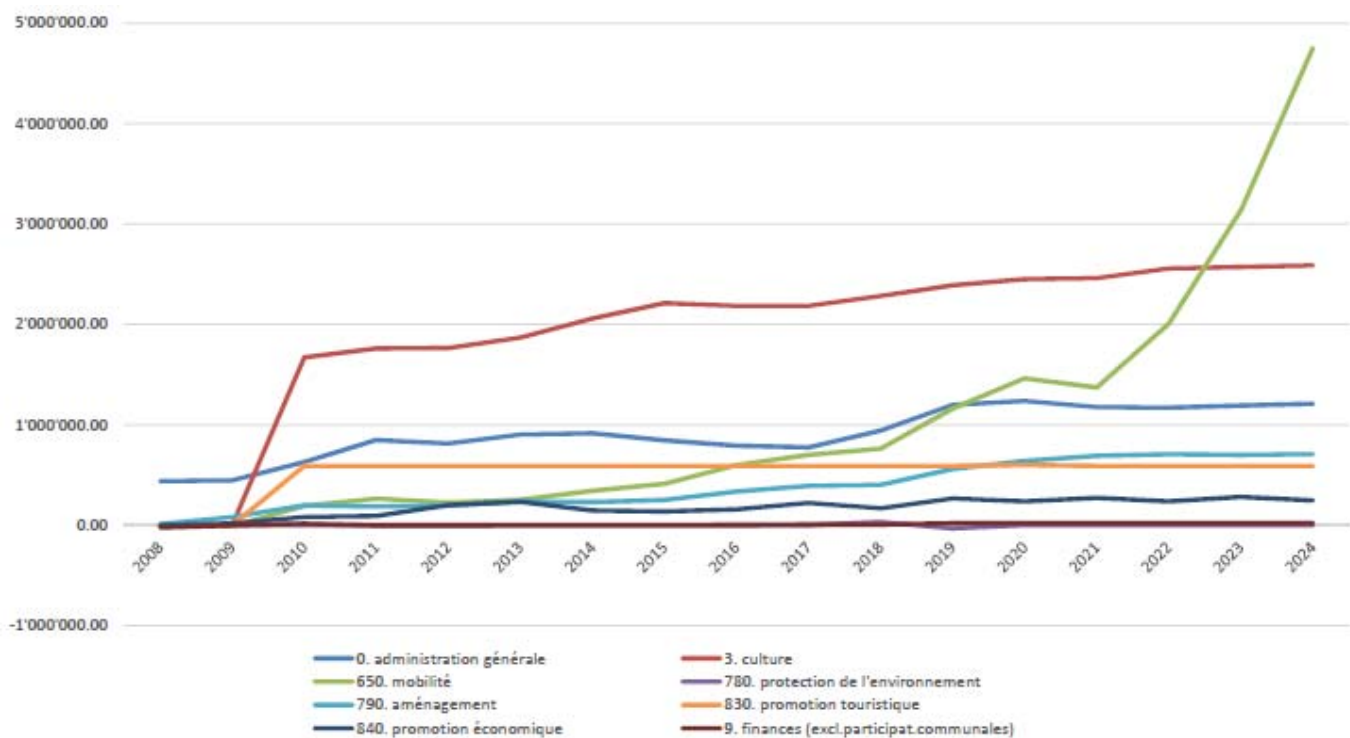


## Présentation graphique des projections financières de l'Agglomération (données 2008-2024)

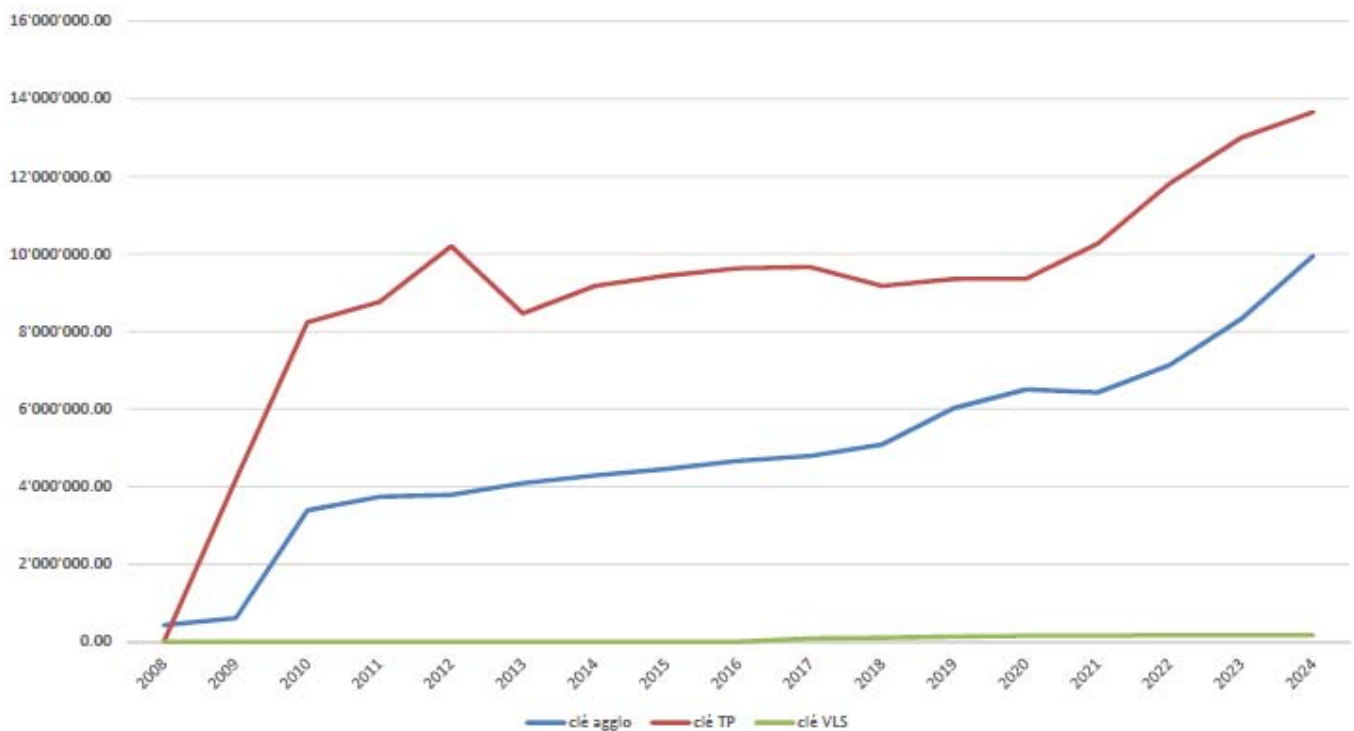
### Charges nettes de fonctionnement par année et par domaine



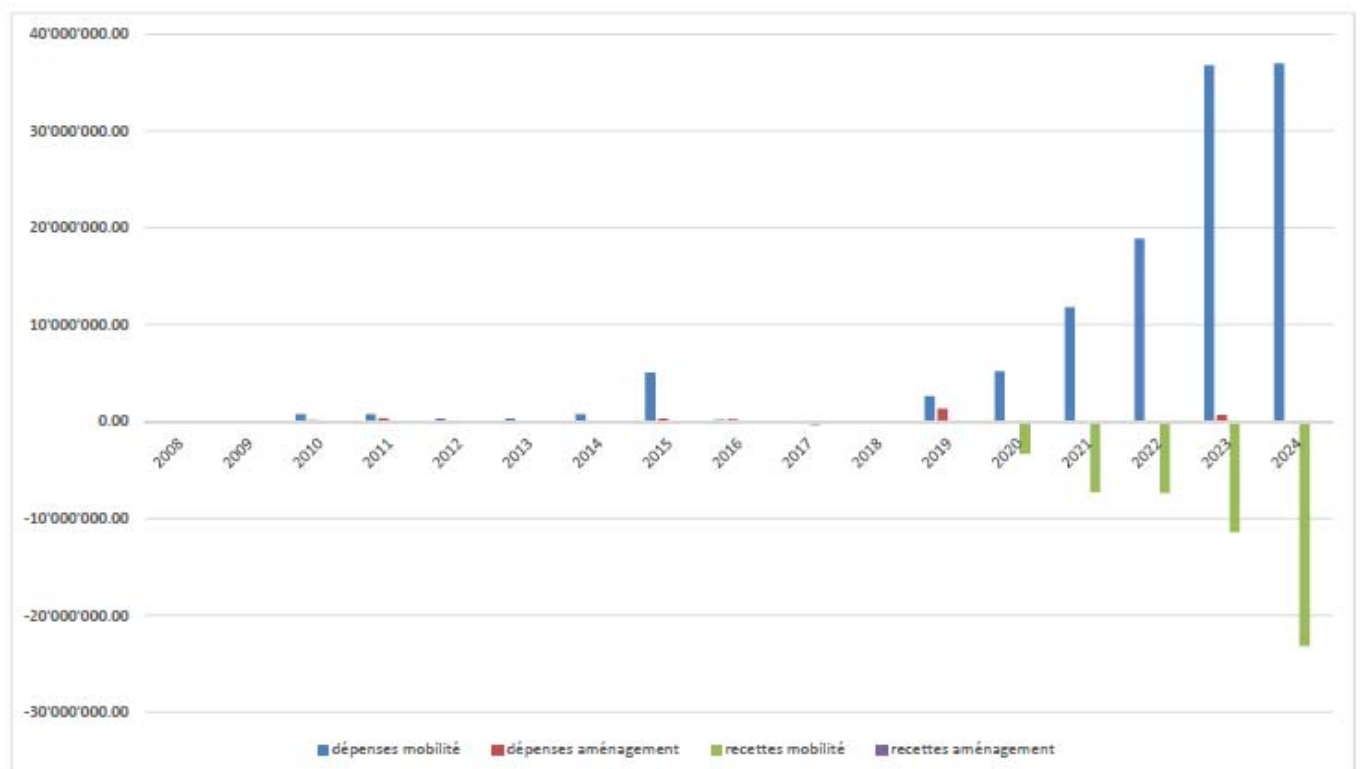
### Charges nettes de fonctionnement par année et par domaine (excl. coût d'exploitation des transports publics)



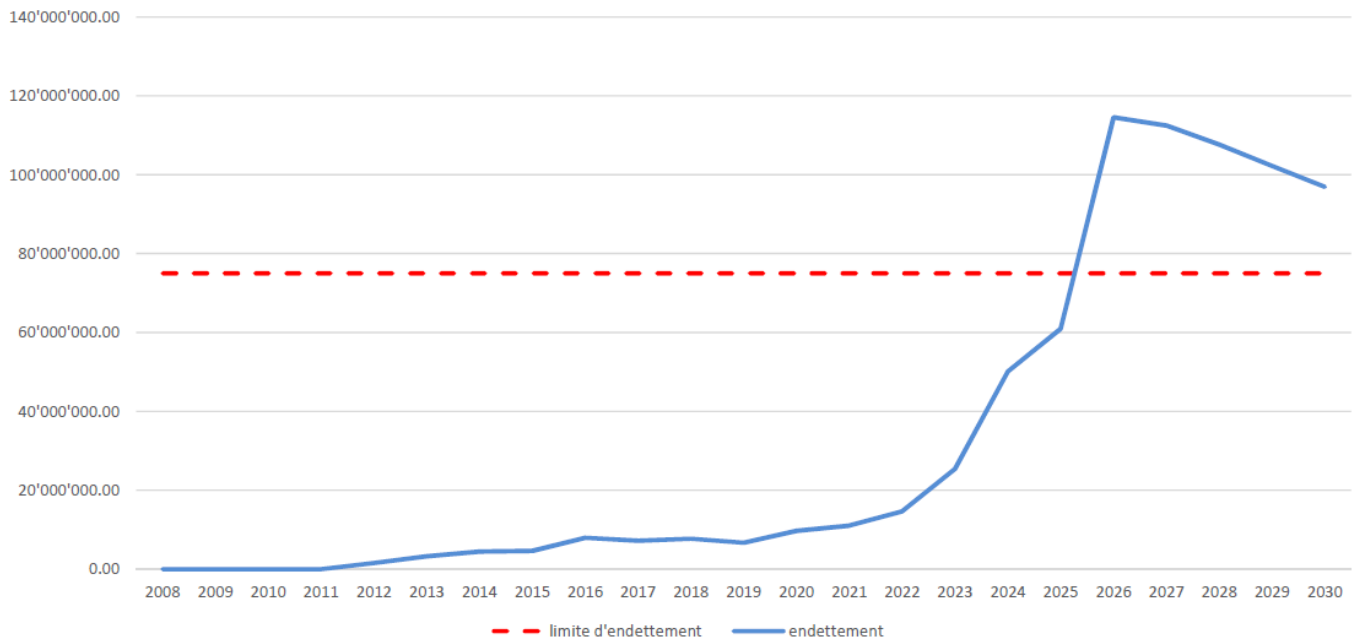
## Charges nettes de fonctionnement par année et par clé de répartition



## Dépenses et recettes d'investissement par année et par domaine



## Evolution de l'endettement (2008-2030)



**Plan financier 2020-2024 (mise à jour 2019)**

valeurs positives : dépenses / (valeurs négatives) : produits

FONCTIONNEMENT	comptes 2015	comptes 2016	Planification 2017	Planification 2018	Planification 2019	Planification 2020	Planification 2021	Planification 2022	Planification 2023	Planification 2024
Total Charges	27'369'714.92	27'692'263.10	27'814'300.00	26'836'185.55	28'456'800	28'998'200	31'256'400	36'088'500	41'075'800	45'744'600
Total Produits	(27'369'714.92)	(27'692'263.10)	(27'814'300.00)	(26'836'185.55)	(28'456'800)	(28'998'200)	(31'256'400)	(36'088'500)	(41'075'800)	(45'744'600)
Solde	0.00	0.00	0.00	0.00	0	0	0	0	0	0
<i>évolution annuelle des dépenses</i>	3.84%	1.18%	0.44%	-3.52%	6.04%	1.90%	7.79%	15.46%	13.82%	11.37%
<b>0. ADMINISTRATION</b>										
Charges	905'699.82	864'988.58	866'100.00	1'012'590.92	1'261'900	1'302'700	1'243'900	1'243'000	1'265'100	1'285'300
Produits	(58'869.40)	(71'767.54)	(90'900.00)	(69'370.21)	(62'800)	(64'500)	(67'100)	(70'000)	(72'300)	(74'800)
Solde	846'830.42	793'221.04	775'200.00	943'220.71	1'199'100	1'238'200	1'176'800	1'173'000	1'192'800	1'210'500
<i>évolution annuelle des dépenses</i>	-7.61%	-4.50%	0.13%	16.91%	24.62%	3.23%	-4.51%	-0.07%	1.78%	1.60%
<b>3. CULTURE</b>										
Charges	2'255'779.20	2'217'291.83	2'218'300.00	2'325'616.85	2'417'400	2'484'000	2'494'500	2'589'800	2'605'200	2'622'500
Produits	(43'371.64)	(31'612.55)	(32'400.00)	(42'644.72)	(28'300)	(31'600)	(32'300)	(32'800)	(33'300)	(34'800)
Solde	2'212'407.56	2'185'679.28	2'185'900.00	2'282'972.13	2'389'100	2'452'400	2'462'200	2'557'000	2'571'900	2'587'700
<i>évolution annuelle des dépenses</i>	6.50%	-1.71%	0.05%	4.84%	3.95%	2.76%	0.42%	3.82%	0.59%	0.66%
<b>6. MOBILITE</b>										
Charges	22'827'411.62	22'957'225.28	22'835'200.00	21'660'750.29	22'516'300	22'892'300	24'811'400	28'949'400	32'733'400	35'817'800
Produits	(12'976'975.29)	(12'728'820.01)	(12'475'400.00)	(11'725'805.14)	(11'997'300)	(12'068'700)	(13'178'200)	(15'095'700)	(16'566'300)	(17'376'600)
Solde	9'850'436.33	10'228'405.27	10'359'800.00	9'934'945.15	10'519'000	10'823'600	11'633'200	13'853'700	16'167'100	18'441'200
<i>évolution annuelle des dépenses</i>	4.10%	0.57%	-0.53%	-5.14%	3.95%	1.67%	8.38%	16.68%	13.07%	9.42%
<b>7. AMÉNAGEMENT ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT</b>										
Charges	274'540.94	364'587.36	423'000.00	496'605.45	598'500	671'000	723'400	742'100	735'700	744'900
Produits	(22'463.68)	(28'365.29)	(29'700.00)	(62'237.74)	(69'900)	(32'500)	(33'000)	(34'000)	(34'800)	(35'700)
Solde	252'077.26	336'222.07	393'300.00	434'367.71	528'600	638'500	690'400	708'100	700'900	709'200
<i>évolution annuelle des dépenses</i>	3.21%	32.80%	16.02%	17.40%	20.52%	12.11%	7.81%	2.59%	-0.86%	1.25%
<b>8. ÉCONOMIE</b>										
Charges	755'046.32	784'151.59	889'800.00	794'367.45	928'300	874'600	937'200	870'300	949'400	881'600
Produits	(29'136.60)	(34'516.08)	(77'100.00)	(36'497.38)	(72'000)	(37'600)	(75'000)	(41'800)	(76'700)	(42'900)
Solde	725'909.72	749'635.51	812'700.00	757'870.07	856'300	837'000	862'200	828'500	872'700	838'700
<i>évolution annuelle des dépenses</i>	-1.48%	3.85%	13.47%	-10.73%	16.86%	-5.78%	7.16%	-7.14%	9.09%	-7.14%
<b>9. FINANCES</b>										
Charges	351'237.02	504'018.46	581'900.00	546'255	734'400	773'600	1'046'000	1'693'900	2'787'000	4'392'500
Produits	(14'238'898.31)	(14'797'181.63)	(15'108'800.00)	(14'899'630)	(16'226'500)	(16'763'300)	(17'870'800)	(20'814'200)	(24'292'400)	(28'179'800)
Solde	(13'887'661.29)	(14'293'163.17)	(14'526'900.00)	(14'353'376)	(15'492'100)	(15'989'700)	(16'824'800)	(19'120'300)	(21'505'400)	(23'787'300)
<i>évolution annuelle des dépenses</i>	17.75%	43.50%	15.45%	-6.13%	34.44%	5.34%	35.21%	61.94%	64.53%	57.61%
<b>incl. dans finances :</b>										
940.322.00 Intérêt des dettes	107'213.75	70'039.35	46'500.00	42'272.75	147'500.00	132'000.00	231'400.00	557'100.00	1'304'300.00	1'861'900.00
<i>évolution annuelle de la charge d'intérêt</i>	334.93%	-34.67%	-33.61%	-9.09%	248.92%	-10.51%	75.30%	140.75%	134.12%	42.75%
Amortissements obligatoires (mobilité)	148'936.46	338'906.28	386'900.00	373'908.62	427'900.00	438'400.00	558'000.00	870'000.00	1'243'700.00	2'299'900.00
Amortissements obligatoires (aménagement)	94'473.08	94'473.08	142'900.00	120'429.40	138'400.00	182'600.00	235'900.00	246'100.00	218'300.00	210'000.00
Amortissements supplémentaires (machines et mobilier)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Totalisation des amortissements	243'409.54	433'379.36	529'800.00	498'088	566'300	621'000	793'900	1'116'100	1'462'000	2'509'900
<i>évolution annuelle des amortissements</i>	-10.85%	78.05%	22.25%	-5.99%	13.69%	9.66%	27.84%	40.58%	30.99%	71.68%
<b>Montant à charge des communes membres</b>										
Clé Agglo	4'449'697.86	4'664'760.90	4'793'300.00	5'084'332.54	6'021'100.00	6'501'700.00	6'432'800.00	7'160'100.00	8'354'000.00	9'980'700.00
Clé Mobilité	9'437'324.00	9'628'821.00	9'659'200.00	9'171'475.00	9'356'600.00	9'359'800.00	10'258'400.00	11'812'100.00	13'003'300.00	13'658'500.00
Clé VLS	0.00	0.00	80'300.00	103'450.05	135'000.00	148'800.00	154'600.00	169'100.00	169'100.00	169'100.00
TOTAL	13'887'021.86	14'293'581.90	14'532'800.00	14'359'257.59	15'512'700.00	16'010'300.00	16'845'800.00	19'141'300.00	21'526'400.00	23'808'300.00
<b>ventilation par clé de répartition</b>										
Clé Agglo	5'165'389.92	5'617'386.10	5'849'500.00	6'087'642.50	7'206'800.00	7'726'600.00	7'974'000.00	9'324'400.00	11'653'500.00	14'860'300.00
Clé Mobilité	22'204'325.00	22'074'877.00	21'884'500.00	20'645'093.00	21'115'000.00	21'122'800.00	23'127'800.00	26'595'000.00	29'253'200.00	30'715'200.00
Clé VLS	0.00	0.00	80'300.00	103'450.05	135'000.00	148'800.00	154'600.00	169'100.00	169'100.00	169'100.00
TOTAL	27'369'714.92	27'692'263.10	27'814'300.00	26'836'185.55	28'456'800.00	28'998'200.00	31'256'400.00	36'088'500.00	41'075'800.00	45'744'600.00

INVESTISSEMENT	Comptes 2015 Dépenses	Comptes 2016 Dépenses	Comptes 2017 Dépenses	Comptes 2018 Dépenses	Planification 2019 Dépenses	Planification 2020 Dépenses	Planification 2021 Dépenses	Planification 2022 Dépenses	Planification 2023 Dépenses	Planification 2024 Dépenses
<b>Total dépenses brutes</b>	<b>5'400'902.19</b>	<b>487'854.72</b>	<b>231'418</b>	<b>46'741</b>	<b>3'936'240</b>	<b>5'205'195</b>	<b>11'865'854</b>	<b>18'831'463</b>	<b>37'384'054</b>	<b>36'915'297</b>
<b>Total recettes</b>	<b>(25'000.00)</b>	<b>(40'000.00)</b>	<b>(389'370)</b>	<b>0</b>	<b>(209'852)</b>	<b>(3'249'507)</b>	<b>(7'015'056)</b>	<b>(7'289'583)</b>	<b>(11'338'432)</b>	<b>(23'129'405)</b>
<b>Total dépenses nettes</b>	<b>5'375'902.19</b>	<b>447'854.72</b>	<b>(157'953)</b>	<b>46'741</b>	<b>3'726'388</b>	<b>1'955'689</b>	<b>4'850'798</b>	<b>11'541'880</b>	<b>26'045'622</b>	<b>13'785'892</b>

**6. TRANSPORTS**

**650. Mobilité**

**PROJETS VOTES**

**ETUDES**

650.509.04	Frais d'études pour l'élaboration du PA3 (crédit initial)	242'677.53	112'322.47							
650.509.04	Frais d'études pour l'élaboration du PA3 (crédit complémentaire)		101'610.74	12'517.95		80'871.00				

**MESURES HORS-PA**

650.522.10	Halte ferroviaire St-Léonard	3'212'816.70								
650.522.25	Marly : modération de trafic / trottoir / piste cyclable à la route de la Gérine	339'269.30								
650.522.74	Extension du P+R Corbaroche			45'265.00						

**MESURES PA**

650.509.16	Mesure PA2 C : stationnement P+R				10'770.00	89'230.00				
650.522.30	Mesure PA2 22.1 : itinéraire mixte piétons-vélos entre la gare de Fribourg et le site de St-Léonard, Granges-Paccot	1'285'470.00								
650.522.30	Mesure PA2 22.1 : itinéraire mixte piétons-vélos entre la gare de Fribourg et le site de St-Léonard, Granges-Paccot (financement complémentaire / 50 %)					1'285'470.00				
650.522.40	Mesure PA2 11.4 : aménagement d'un arrêt sur chaussée (direction gare) et priorisation par une écluse TP régulée par feux (direction Moncor), à l'arrêt Bethléem sur la route de Villars					21'538.00				
650.522.44	Mesure PA2 11.13 : aménagement d'arrêts sur la Hauptstrasse à l'entrée Sud de Düdingen, pour les lignes régionales					75'116.00				
650.522.46	Mesure PA2 21.7 : réalisation d'une passerelle mixte piétons/vélos sur la semi-autoroute entre Villars-Vert et Moncor, au carrefour de Belle-Croix						415'717.00			
650.522.49	Mesure PA2 22.7 : aménagement pour les cycles (gabarit) sur la liaison Dort-Verte à Villars-sur-Glâne, secteur les Rochettes					166'132.00				
650.522.52	Mesure PA2 22.24 : aménagement piétons/vélos Briegliweg							268'801.00		
650.522.53	Sous-mesure PA2 23.01-01 : aménagement d'abris-vélos (avec système sécurisé et protection contre les intempéries), halte ferroviaire Poya (B+R)					47'831.00				
650.522.54	Sous-mesure PA2 23.02-01 : aménagement d'un abri-vélos, arrêt de bus Briegli, Düdingen					19'186.00				
650.522.62	Mesure PA2 20.14 : réalisation des compléments nécessaires à l'itinéraire mixte piétons/vélos entre le viaduc de Grandfey et la gare de Düdingen (TransAgglo), section Düdingen-Zelg							4'396'294.44		
650.522.75	Mesure PA2 A : mise en œuvre d'une centrale de régulation de trafic					335'000.00				
650.522.81	Mesure PA2 21.9 : réalisation de deux franchissements mobilité douce des voies de la halte de Givisiez, avec accès aux quais						4'006'910.00			

**PROJETS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN MESSAGE**

**ETUDES**

650.509.07	Projet d'agglomération de quatrième génération (PA4)					410'000.00				
650.509.12	Offre réseau TP					30'000.00				
650.509.13	Stratégie / concept général de mobilité douce					40'000.00				
650.509.15	Fret urbain					20'000.00				

**MESURES HORS-PA**

650.522.00	Mesures de mobilité non déterminées			63'650.00						
------------	-------------------------------------	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--

**MESURES PA**

650.509.11	Mesure PA3 3M.10.01 : adaptation des règlements des constructions pour le stationnement privé							216'935.00		
650.509.214	Mesure PA3 3M.10.02 : gestion coordonnée du stationnement public							108'467.00		
650.522.42	Sous-mesure PA2 11.10-01: Réalisation de voies bus continues en entrée de Fribourg, entre Marly Grand-Pré et Péroilles (direction gare): partie 1 / tronçon Marly							1'472'539.00		
650.522.45	Mesure PA2 12.3 : aménagement de l'interface de la halte de Villars-sur-Glâne									451'522.00
650.522.48	Mesure PA2 22.3 : aménagement de bandes cyclables sur la route de la Fonderie, section est							223'253.00		
650.522.56	Mesure PA2 42.1 : aménagement d'un couloir de bus et de bandes cyclables sur la route de la Fonderie, section ouest							561'957.00		
650.522.57	Mesure PA2 43.9 : réaménagement de la traversée de la localité de Belfaux (VALTRALOC), phase 1						618'300.00			

	INVESTISSEMENT	Comptes 2015 Dépenses	Comptes 2016 Dépenses	Comptes 2017 Dépenses	Comptes 2018 Dépenses	Planification 2019 Dépenses	Planification 2020 Dépenses	Planification 2021 Dépenses	Planification 2022 Dépenses	Planification 2023 Dépenses	Planification 2024 Dépenses
650.522.60	Mesure PA2 11.6 : aménagement d'un arrêt sur chaussée à l'arrêt Miséricorde (direction Givisiez/Torry) et d'une voie de bus (direction gare) sur la route du Jura							73'634.00			
650.522.64	Mesure PA2 20.8 : réalisation d'un itinéraire mixte piétons/vélos entre la halte de Villars-sur-Glâne et le Verger (TransAgglo)								445'212.00		
650.522.66	Mesure PA2 22.10 : réalisation d'un itinéraire piétons/vélos entre la zone du Bois à Matran et l'entrée de Villars-sur-Glâne									389'969.00	
650.522.69	Mesure PA2 41.1 : réaménagement de la place Notre-Dame à Fribourg									1'846'786.00	
650.522.70	Mesure PA2 41.2 : réaménagement du secteur de la Cathédrale										1'383'413.00
650.522.71	Mesure PA2 41.6 : réaménagement du passage du Cardinal et aménagement de carrefours régulés aux extrémités - MD									1'795'486.00	
650.522.72	Mesure PA2 43.7 : réaménagement de la traversée de localité de Rosé (VALTRALOC), secteur "halte de Rosé" et "Sofraver"										2'678'847.00
650.522.79	Mesure PA2 41.17 : aménagement d'un passage inférieur TP et MD pour le franchissement de la route de Cormanon (Dort-verte)								1'035'756.00		
650.522.82	Mesure PA2 20.6 : réalisation d'un itinéraire mixte piétons/vélos entre la rue du Marterey et la route de la Glâne, aux Daillettes									56'192.00	
650.522.83	Mesure PA2 20.7 : réalisation d'un itinéraire mixte piétons/vélos entre le Croset et le Platy à Villars-sur-Glâne, le long de la ligne ferroviaire (TransAgglo)								1'299'453.22		
650.522.87	Mesure PA2 20.10 : réalisation d'itinéraires mixtes piétons/vélos transversaux dans la ZI de Givisiez (rabattement vers les routes Jo-Siffert et Château d'Affry et leurs arrêts TP)							294'534.00			
650.522.89	Mesure PA2 11.7 : aménagement de voies de bus, avec priorisation TP, le long de l'avenue du Midi										168'627.00
650.522.90	Mesure PA2 41.14 : réaménagement de la route Chassotte-Jura, franchissement de l'A12 et carrefour Jura-Broye								628'886.00		
650.522.91	Mesure PA2 21.13 : aménagement pour les cycles du pont de Grandfey								1'287'696.00		
650.522.92	Mesure PA2 22.4 : aménagement d'itinéraires mixte piétons/vélos sur le plateau d'Agy, entre la halte de St-Léonard et Forum Fribourg							827'184.00			
650.522.93	Mesure PA2 22.17 : aménagement de bandes cyclables sur la route de Matran à Corminboeuf								562'598.00		
650.522.95	Mesure PA2 23.02 : aménagement d'abris-vélos (avec système sécurisé et protection contre les intempéries) aux abords des pôles d'enseignements, d'activités, de loisirs et de TP urbains (excl. abri Briegli / rubrique 650.522.54)						82'268.00	61'701.00	61'701.00	61'701.00	61'701.00
650.522.96	Mesure PA2 41.21 : réaménagement de la route d'Agy, entre la COOP et Forum Fribourg									2'336'439.00	
650.522.99	Mesure PA2 43.12 : réaménagement de la traversée de localité de Düdingen (VALTRALOC), phase I.a										1'709'987.00
650.522.101	Mesure PA2 22.5 : aménagement de bandes cyclables entre Marly (Le Claruz) et Bourguillon (Fribourg)									4'007'069.00	
650.522.102	Mesure PA2 23.4 : réalisation de stations VLS (vélos en libre service) à différents secteurs stratégiques de l'agglomération fribourgeoise									91'199.00	
650.522.103	Mesure PA2 43.18 : réaménagement de la Haslerastrasse							68'399.00			
650.522.104	Mesure PA2 41.15 : réaménagement du carrefour des routes de Villars et Villars-Vert									860'693.00	
650.522.111	Mesure PA2 11.8 : aménagement d'une voie bus en contresens sur la route des Arsenaux (direction gare)										177'769.00
650.522.112	Mesure PA2 22.11 : aménagement d'un itinéraire alternatif piétons et vélos entre Jura et Givisiez										196'693.00
650.522.114	Mesure PA2 41.5 : réaménagement de l'axe TP entre la centralité et le haut du Schönberg										1'049'410.00
650.522.121	Mesure PA2 41.9 : aménagement de l'avenue Beauregard et de la connexion MD vers la gare									1'074'433.00	
650.522.123	Mesure PA2 44.4 : réaménagement de la place du petit St-Jean							1'310'899.00			
650.522.132	Mesure PA2 11.14 : extension de l'électrification de la ligne 3, entre Jura (terminus actuel) et la halte de Givisiez							1'338'790.00			
650.522.144	Mesure PA3 3M.01.03 : aménagement d'un contrôle d'accès au carrefour de Belle-Croix									4'122'410.00	
650.522.145	Mesure PA3 3M.01.04 : aménagement d'un contrôle d'accès au carrefour de l'Escale										109'704.00
650.522.146	Mesure PA3 3M.01.05 : aménagement d'un contrôle d'accès au carrefour au droit du pont du Tiguellet										109'704.00
650.522.147	Mesure PA3 3M.01.06 : aménagement d'un contrôle d'accès dans le secteur d'Agy										109'704.00
650.522.150	Mesure PA3 3M.02.03 : requalification de l'axe de la Glâne, Carrefours Planafaye-Daillettes, secteur Villars-sur-Glâne								2'802'843.00		
650.522.153	Mesure PA3 3M.02.06 : requalification de la route de Villars, Carrefour Belle-Croix-Hôpital cantonal, secteur Villars-sur-Glâne										1'738'808.00
650.522.157	Mesure PA3 3M.02.10 : requalification de la route de Morat, Carrefours Vieux Moulins-Cimetière										438'816.00

		Comptes 2015 Dépenses	Comptes 2016 Dépenses	Comptes 2017 Dépenses	Comptes 2018 Dépenses	Planification 2019 Dépenses	Planification 2020 Dépenses	Planification 2021 Dépenses	Planification 2022 Dépenses	Planification 2023 Dépenses	Planification 2024 Dépenses
	<b>INVESTISSEMENT</b>										
650.522.160	Mesure PA3 3M.03.02 : compartimentage du quartier Gambach							163'893.00			
650.522.161	Mesure PA3 3M.03.03 : réaménagement du Passage du Cardinal pour les TP										4'569'169.00
650.522.162	Mesure PA3 3M.03.04 : compartimentage de la Basse-Ville							109'262.00			
650.522.166	Mesure PA3 3M.03.08 : compartimentage de la route de la Vignettaz et de la route du Fort Saint-Jacques							54'631.00			
650.522.170	Mesure PA3 3M.04.03 : requalification du quartier du Bourg, secteur Ormeaux								9'650'144.00		
650.522.172	Mesure PA3 3M.05.01 : réaménagement du réseau routier pour une nouvelle ligne 1 de TP, Marly - secteur est										2'029'523.00
650.522.173	Mesure PA3 3M.05.02 : réaménagement du réseau routier pour une nouvelle ligne 3 de TP, Marly - secteur ouest										1'645'560.00
650.522.174	Mesure PA3 3M.05.03 : réaménagement de la route de Cormanon pour la ligne 5 de TP									2'048'912.00	
650.522.175	Mesure PA3 3M.05.04 : réaménagement du réseau routier entre Corminboeuf et Belfaux pour les lignes TP régionales									382'464.00	
650.522.176	Mesure PA3 3M.05.05 : création des infrastructures Moncor-Hôpital pour la future ligne 6 de TP										11'299'506.00
650.522.178	Mesure PA3 3M.05.07 : création des infrastructures pour un nouveau terminus à Windig pour la ligne 6 de TP									253'142.00	
650.522.180	Mesure PA3 3M.06.01 : aménagement d'une liaison de MD sur le tracé de la ligne ferroviaire industrielle, secteur Pérolles - gare de Fribourg									3'037'697.00	
650.522.181	Mesure PA3 3M.06.02 : aménagement de la TransAgglo - secteur Avry - Gare de Villars-sur-Glâne									9'905'536.00	
650.522.185	Mesure PA3 3M.07.03 : aménagement d'une liaison MD sur l'actuelle Promenade des Tilleuls									533'799.00	
650.522.195	Mesure PA3 3M.07.13 : création de 3'000 places de parcs pour les vélos										1'104'638.00
650.522.196	Mesure PA3 3M.07.14 : mise en place d'un système de VLS performant							178'898.00			
650.522.200	Mesure PA3 3M.08.02 : aménagement de l'interface TP à la nouvelle halte RER d'Avry Centre										2'485'435.00
650.522.205	Mesure PA3 3M.09.01 : aménagement du centre de Düringen, secteur Hauptstrasse-Duensstrasse										3'396'761.00
650.522.206	Mesure PA3 3M.09.02 : requalification de la place des Sports, secteur St-Léonard									3'901'127.00	
650.522.222	Sous-mesure PA2 23.01-02 : aménagement d'abris-vélos (système sécurisé et protection contre les intempéries) à la gare de Givisiez (B+R)							55'783.00			
650.522.225	Sous-mesure PA2 11.10-02 : réalisation de voies bus continues en entrée de Fribourg, entre Marly Grand-Pré et Pérolles (direction gare) : partie 2 / tronçon Fribourg								1'057'174.00		
	<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>5'080'233.53</b>	<b>213'933.21</b>	<b>121'432.95</b>	<b>10'770.00</b>	<b>2'620'374.00</b>	<b>5'123'195.00</b>	<b>11'785'854.44</b>	<b>18'831'463.22</b>	<b>36'705'054.00</b>	<b>36'915'297.00</b>
	<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>										
650.660.40	Participation fédérale - mesure PA 11.4 : priorisation TP et arrêt de bus Bethléem (rubrique 650.522.40)					(17'189.00)					
650.660.42	Participation fédérale - sous-mesure PA2 11.10-01 : réalisation de voies bus continues en entrée de Fribourg, entre Marly Grand-Pré et Pérolles (direction gare) : partie 1 / tronçon Marly (rubrique 650.522.42)							(1'000'384.00)			
650.660.45	Participation fédérale - mesure PA2 12.3 : Interface de la halte de Villars-sur-Glâne (rubrique 650.522.45)										(373'585.00)
650.660.46	Participation fédérale - mesure PA2 21.7 : réalisation d'une passerelle mixte piétons/vélos sur la semi-autoroute entre Villars-Vert et Moncor, au carrefour de Belle-Croix (rubrique 650.522.46)						(332'145.00)				
650.660.48	Participation fédérale - mesure PA2 22.3 : aménagement de bandes cyclables sur la route de la Fonderie, section est (rubrique 650.522.48)							(163'061.00)			
650.660.49	Participation fédérale - mesure PA2 22.7 : Dort-Verte secteur Rochettes (rubrique 650.522.49)					(124'488.00)					
650.660.52	Participation fédérale - mesure PA2 22.24 : aménagement piétons/vélos Briegliweg (rubrique 650.522.52)							(231'627.29)			
650.660.53	Participation fédérale - mesure PA2 23.1 : abri-vélos B+R Poya (rubrique 650.522.53)					(38'210.00)					
650.660.56	Participation fédérale - mesure PA2 42.1 : aménagement d'un couloir bus et de bandes cyclables sur la route de la Fonderie, section ouest (rubrique 650.522.56)							(413'924.00)			
650.660.60	Participation fédérale - mesure PA2 11.6 : aménagement d'un arrêt sur chaussée à l'arrêt Miséricorde (direction Givisiez/Torry) et d'une voie bus (direction gare) sur la route du Jura (rubrique 650.522.60)							(53'935.00)			
650.660.62	Participation fédérale - mesure PA2 20.14 : réalisation des compléments nécessaires à l'itinéraire mixte piétons/vélos entre le viaduc de Grandfey et la gare de Düringen (TransAgglo), section Düringen - Zelg (rubrique 650.522.62)							(1'517'724.00)			
650.660.64	Participation fédérale - mesure PA2 20.8 : réalisation d'un itinéraire mixte piétons/vélos entre la halte de Villars-sur-Glâne et le Verger (TransAgglo) (rubrique 650.522.64)								(163'657.00)		

	INVESTISSEMENT	Comptes 2015 Dépenses	Comptes 2016 Dépenses	Comptes 2017 Dépenses	Comptes 2018 Dépenses	Planification 2019 Dépenses	Planification 2020 Dépenses	Planification 2021 Dépenses	Planification 2022 Dépenses	Planification 2023 Dépenses	Planification 2024 Dépenses
650.660.66	Participation fédérale - mesure PA2 22.10 : réalisation d'un itinéraire piétons et vélos entre la Zone du Bois à Matran et l'entrée de Villars-sur-Glâne (rubrique 650.522.66)									(290'605.00)	
650.660.70	Participation fédérale - mesure PA2 41.2 : réaménagement du secteur de la Cathédrale (rubrique 650.522.70)										(1'027'177.00)
650.660.71	Participation fédérale - mesure PA2 41.6 : réaménagement du passage du Cardinal et aménagement de carrefours régulés aux extrémités - MD (rubrique 650.522.71)									(783'246.00)	
650.660.75	Participation fédérale - mesure A du PA relatif à une centrale de régulation du trafic (rubrique 650.522.75)									(135'000.00)	
650.660.79	Participation fédérale - mesure PA 41.17 : aménagement d'un passage inférieur TP et MD pour le franchissement de la route de Cormanon (Dort-verte) (rubrique 650.522.79)								(767'929.91)		
650.660.81	Participation fédérale - mesure PA2 21.9 : réalisation de deux franchissements mobilité douce des voies de la halte de Givisiez, avec accès aux quais (rubrique 650.522.81)						(1'860'218.00)				
650.660.82	Participation fédérale - mesure PA2 20.6 : réalisation d'un itinéraire mixte piétons/vélos entre la rue du Marterey et la route de la Glâne, aux Daillettes (rubrique 650.522.82)									(37'905.00)	
650.660.83	Participation fédérale - mesure PA2 20.7 : réalisation d'un itinéraire mixte piétons/vélos entre le Croset et le Platy à Villars-sur-Glâne, le long de la ligne ferroviaire (TransAgglo) (rubrique 650.522.83)								(490'971.00)		
650.660.87	Participation fédérale - mesure PA2 20.10 : réalisation d'itinéraires mixtes piétons/vélos transversaux dans la ZI de Givisiez (rabattement vers les routes Jo-Siffert et Château d'Affry et leurs arrêts TP) (rubrique 650.522.87)							(213'233.00)			
650.660.89	Participation fédérale - mesure PA2 11.7 : aménagement de voies bus, avec priorisation pour les TP, le long de l'avenue du Midi (rubrique 650.522.89)										(126'812.00)
650.660.91	Participation fédérale - mesure PA2 21.13 : aménagement pour les cycles du pont de Grandfey (rubrique 650.522.91)								(956'765.00)		
650.660.92	Participation fédérale - mesure PA2 22.4: aménagement d'itinéraires mixte piétons/vélos sur le plateau d'Agy, entre la halte de St-Léonard et Forum Fribourg (rubrique 650.522.92)							(601'182.00)			
650.660.93	Participation fédérale - mesure PA2 22.17 : aménagement de bandes cyclables à la route de Matran, à Corminboeuf (rubrique 650.522.93)								(413'313.02)		
650.660.95	Participation fédérale - mesure PA2 23.2 : aménagement d'abris-vélos (système sécurisé et protection contre les intempéries) aux abords des pôles d'enseignements, d'activités, de loisirs et de TP urbains (excl. abri Briegli / rubrique 650.660.54)						(60'880.00)	(45'660.00)	(45'660.00)	(45'660.00)	(45'660.00)
650.660.99	Participation fédérale - mesure PA2 43.12 : réaménagement de la traversée de localité de Dündingen (VALTRALOC), phase I.a (rubrique 650.522.99)										(1'174'868.00)
650.660.112	Participation fédérale - mesure PA2 22.11 : aménagement d'un itinéraire alternatif piétons/vélos entre Jura et Givisiez (rubrique 650.522.112)										(138'614.16)
650.660.121	Participation fédérale - mesure PA2 41.9 : aménagement de l'avenue Beauregard et de la connexion MD vers la gare (rubrique 650.522.121)									(741'607.00)	
650.660.132	Participation fédérale - mesure PA2 11.14 : extension de l'électrification de la ligne 3, entre Jura (terminus actuel) et Givisiez halte (rubrique 650.522.132)							(990'910.00)			
650.660.144	Participation fédérale - mesure PA3 3M.01.03 : aménagement d'un contrôle d'accès au carrefour de Belle-Croix									(1'442'843.00)	
650.660.145	Participation fédérale - mesure PA3 3M.01.04 : aménagement d'un contrôle d'accès au carrefour de l'Escale										(38'396.00)
650.660.146	Participation fédérale - mesure PA3 3M.01.05 : aménagement d'un contrôle d'accès au carrefour au droit du pont du Tiguelet										(38'396.00)
650.660.147	Participation fédérale - mesure PA3 3M.01.06 : aménagement d'un contrôle d'accès dans le secteur d'Agy										(38'396.00)
650.660.150	Participation fédérale - mesure PA3 3M.02.03 : requalification de l'axe de la Glâne - Carrefours Planafaye-Daillettes - secteur Villars-sur-Glâne								(1'961'989.00)		
650.660.153	Participation fédérale - mesure PA3 3M.02.06 : requalification de la route de Villars - Carrefour Belle-Croix-Hôpital cantonal - secteur Villars-sur-Glâne										(1'217'165.00)
650.660.157	Participation fédérale - mesure PA3 3M.02.10 : requalification de la route de Morat - Carrefours Vieux-Moulins-Cimetière										(307'171.00)
650.660.160	Participation fédérale - mesure PA3 3M.03.02 : compartimentage du quartier Gambach							(116'094.00)			
650.660.161	Participation fédérale - mesure PA3 3M.03.03 : réaménagement du Passage du Cardinal pour les TP										(3'198'418.00)
650.660.162	Participation fédérale - mesure PA3 3M.03.04 : compartimentage de la Basse-Ville							(76'792.00)			
650.660.166	Participation fédérale - mesure PA3 3M.03.08 : compartimentage de la route de la Vignettaz et de la route du Fort Saint-Jacques							(38'396.00)			
650.660.170	Participation fédérale - mesure PA3 3M.04.03 : requalification du quartier du Bourg - secteur Ormeaux								(2'489'298.00)		
650.660.172	Participation fédérale - mesure PA3 3M.05.01 : réaménagement du réseau routier pour une nouvelle ligne 1 de TP, Marly - secteur est										(1'420'665.00)



	Comptes 2015 Dépenses	Comptes 2016 Dépenses	Comptes 2017 Dépenses	Comptes 2018 Dépenses	Planification 2019 Dépenses	Planification 2020 Dépenses	Planification 2021 Dépenses	Planification 2022 Dépenses	Planification 2023 Dépenses	Planification 2024 Dépenses
650.660.173										(1'151'891.00)
650.660.174									(1'434'237.00)	
650.660.175									(267'724.00)	
650.660.176										(7'909'653.00)
650.660.178									(176'098.00)	
650.660.180									(2'124'187.00)	
650.660.181									(3'466'937.00)	
650.660.185									(372'444.00)	
650.660.195										(767'927.00)
650.660.200										(1'745'327.00)
650.660.205										(2'374'970.00)
650.660.222							(41'392.00)			
650.661.40					(2'152.00)					
650.661.45			(30'784.80)							(7'696.00)
650.661.46						(41'103.50)				
650.661.49					(21'112.00)					
650.661.52			(15'504.80)				(3'876.00)			
650.661.53					(4'780.00)					
650.661.54			(7'682.00)		(1'921.00)					
650.661.57			(220'639.20)			(55'160.00)				
650.661.62							(1'292'782.00)			
650.661.75			(79'759.60)						(19'939.00)	
650.661.81						(900'000.00)				
650.661.87							(40'554.00)			
650.661.112										(26'617.50)
650.661.132							(173'530.00)			
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>(354'370.40)</b>	<b>0.00</b>	<b>(209'852.00)</b>	<b>(3'249'506.50)</b>	<b>(7'015'056.29)</b>	<b>(7'289'582.92)</b>	<b>(11'338'432.00)</b>	<b>(23'129'404.66)</b>
<b>TOTAL DEPENSES MOBILITE</b>	<b>5'080'233.53</b>	<b>213'933.21</b>	<b>121'432.95</b>	<b>10'770.00</b>	<b>2'620'374.00</b>	<b>5'123'195.00</b>	<b>11'785'854.44</b>	<b>18'831'463.22</b>	<b>36'705'054.00</b>	<b>36'915'297.00</b>
<b>TOTAL RECETTES MOBILITE</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>(354'370.40)</b>	<b>0.00</b>	<b>(209'852.00)</b>	<b>(3'249'506.50)</b>	<b>(7'015'056.29)</b>	<b>(7'289'582.92)</b>	<b>(11'338'432.00)</b>	<b>(23'129'404.66)</b>
<b>DEPENSES NETTES MOBILITE</b>	<b>5'080'233.53</b>	<b>213'933.21</b>	<b>(232'937.45)</b>	<b>10'770.00</b>	<b>2'410'522.00</b>	<b>1'873'688.50</b>	<b>4'770'798.15</b>	<b>11'541'880.30</b>	<b>25'366'622.00</b>	<b>13'785'892.34</b>

	Comptes 2015 Dépenses	Comptes 2016 Dépenses	Comptes 2017 Dépenses	Comptes 2018 Dépenses	Planification 2019 Dépenses	Planification 2020 Dépenses	Planification 2021 Dépenses	Planification 2022 Dépenses	Planification 2023 Dépenses	Planification 2024 Dépenses
<b>7. AMÉNAGEMENT ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT</b>										
<b>790. Aménagement du territoire</b>										
<b>PROJETS VOTES</b>										
<b>ETUDES</b>										
790.509.04	242'677.63	112'322.37								
790.509.04		101'611.09	12'518.00		80'871.00					
<b>MESURES PA</b>										
790.509.03	9'410.80									
790.509.11	68'580.23	59'988.05	88'432.70							
790.509.16					150'000.00					
790.509.16.1			9'034.20	35'971.10	84'995.00					
790.509.18					30'000.00					
790.522.19					20'000.00					
<b>PROJETS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN MESSAGE</b>										
<b>ETUDES</b>										
790.509.07					410'000.00					
<b>MESURES PA</b>										
790.509.17							80'000.00			
790.522.04					540'000.00					
790.522.20									679'000.00	
790.522.21						82'000.00				
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>320'668.66</b>	<b>273'921.51</b>	<b>109'984.90</b>	<b>35'971.10</b>	<b>1'315'866.00</b>	<b>82'000.00</b>	<b>80'000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>679'000.00</b>	<b>0.00</b>
790.660.11	(25'000.00)									
790.660.11		(40'000.00)								
790.660.11			(35'000.00)							
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>(25'000.00)</b>	<b>(40'000.00)</b>	<b>(35'000.00)</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL DEPENSES AMENAGEMENT</b>	<b>320'668.66</b>	<b>273'921.51</b>	<b>109'984.90</b>	<b>35'971.10</b>	<b>1'315'866.00</b>	<b>82'000.00</b>	<b>80'000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>679'000.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL RECETTES AMENAGEMENT</b>	<b>(25'000.00)</b>	<b>(40'000.00)</b>	<b>(35'000.00)</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>DEPENSES NETTES AMENAGEMENT</b>	<b>295'668.66</b>	<b>233'921.51</b>	<b>74'984.90</b>	<b>35'971.10</b>	<b>1'315'866.00</b>	<b>82'000.00</b>	<b>80'000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>679'000.00</b>	<b>0.00</b>